

FIRST UNITED NATIONS CONGRESS ON THE PREVENTION  
OF CRIME AND THE TREATMENT OF OFFENDERS  
GENEVA 1955

PERSONNEL

RECRUITMENT, TRAINING AND STATUS  
OF CORRECTIONAL PERSONNEL IN ISRAEL

by Zvi Hermon,  
Commissioner of Prisons,  
Ministry of Police of Israel, Jerusalem



UNITED NATIONS

A French summary of article is attached.  
Un résumé en français de l'article est joint en annexe.

## RESUME

Le service des prisons d'Israël est dirigé par le Commissaire aux prisons, qui est assisté d'un Commissaire adjoint. L'administration centrale comprend six départements: administration générale, finances, quartier-maître, personnel, production, et classification, traitement et réadaptation post-pénitentiaire. Chacun d'eux a à sa tête un chef de département et dispose d'un nombre approprié d'employés administratifs.

Le personnel des établissements comprend les catégories suivantes:

1. personnel de surveillance—chefs surveillants, sergents et caporaux surveillants, et surveillants;
2. personnel technique—fonctionnaires chargés de diriger ces travaux, chefs d'atelier, contremaîtres de construction et artisans de genres divers;
3. personnel spécialisé—instituteurs, instructeurs d'éducation physique, travailleurs sociaux, aumôniers, docteurs, dentistes, pharmaciens, un psychologue, un psychiatre et un certain nombre d'infirmiers;
4. personnel de direction—directeurs et directeurs adjoints d'établissement, y compris les directeurs de la section des jeunes délinquants et de la prison pour femmes qui font partie de la prison centrale; et
5. personnel administratif—clercs, comptables, économes, cuisiniers, etc. La prison pour femmes n'emploie que du personnel féminin.

Le personnel a un statut égal à celui de la police. Il est procédé aux promotions sur la base de l'ancienneté et de l'aptitude, sur recommandation des fonctionnaires supérieurs. Les salaires sont comparables à ceux des autres branches de l'administration publique, et sont augmentés par certains avantages tels que l'uniforme gratuit, des réductions d'impôt, des allocations d'alimentation et de logement et, dans certains cas, le logement gratuit. Les membres du personnel font partie d'une caisse d'assurance-maladie, et sont couverts par la loi nationale d'assurance et par un plan d'assurance collective du gouvernement. Ils disposent, ainsi que leur famille, d'un service social étendu. La semaine de travail comporte quarante-huit heures réparties selon la situation de l'établissement. Le personnel dispose de trente jours de vacances par

année. La proportion est de un à trois entre le personnel de surveillance et technique et la population pénitentiaire, et de un à vingt-six entre le personnel spécialisé et la population pénitentiaire.

Le personnel est recruté par l'administration centrale essentiellement parmi les candidats âgés de vingt à trente ans. Les exigences relatives à l'emploi du personnel de surveillance comportent une bonne aptitude physique, une instruction élémentaire et une bonne moralité; pour les autres catégories de personnel, on exige des qualifications supplémentaires relatives à leur métier ou à leur profession. Les qualifications sont vérifiées par des certificats, par des entrevues et par une période d'épreuve de six mois. Les candidats aux postes du personnel de surveillance suivent un cours de formation de trois mois au collège de la police et reçoivent une formation pratique pendant trois autres mois dans une prison avant d'être nommés à titre définitif. Un programme de formation en cours d'emploi étendu a été introduit. A l'heure actuelle, le personnel de surveillance est envoyé, par groupes, pour un cours de trois mois au collège de la police et un certain nombre d'employés suivent un cours de deux ans à l'école de service social de Tel Aviv. Les chefs d'atelier reçoivent une formation supplémentaire dans leur école ou dans leur centre professionnel, et les infirmiers sont envoyés dans des centres médicaux pour se perfectionner. Après avoir accompli ces stages d'une manière satisfaisante, les employés peuvent être promus en raison des qualifications nouvelles qu'ils ont acquises.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).